

Réunion du 3 septembre 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Marcel BAUER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Richard STOLTZ

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Francis GRIGNON

**N° CP/2012/602 - Programme de modernisation des itinéraires (PDMI) - 1214
RN 59 - Déviation de CHATENOIS - Déclassement dans la voirie
départementale et classement de la déviation dans le réseau
routier national avec attribution du statut de route express**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- émet un avis favorable :

. au classement de la déviation de CHATENOIS dans le réseau routier national

. à l'attribution du statut de route express à la nouvelle RN 59 (déviation de CHATENOIS)

. au déclassement de l'actuelle RN 59 dans la voirie départementale (sous le numéro RD 1059), depuis le carrefour giratoire Ouest de CHATENOIS RN 59 / RD 424 (PR4+115) inclus, jusqu'au giratoire Est de CHATENOIS RN 59 / RD 1059 (PR6+973) exclu

. au classement dans la voirie communale de CHATENOIS de la section de la RN 59 au Sud-Ouest de Châtenois depuis l'actuel carrefour giratoire RN 59 / RD 424 jusqu'à l'amorce de la déviation (côté SAINTE-MARIE-AUX-MINES), incluant l'accès au centre d'enfouissement des déchets du Syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères (SMICTOM) d'Alsace Centrale

. au déclassement corrélatif de la RD 635, comprise entre la RD 35 (mairie de CHATENOIS) et la RN 59 actuelle (siège de l'entreprise "Hartmann"), dans cette même voirie communale de CHATENOIS

- demande que l'Etat classe dans son domaine les ouvrages assurant la continuité du réseau routier national, à savoir le nouveau giratoire Ouest raccordant la nouvelle infrastructure à la RD 424 à VAL-DE-VILLE, l'ouvrage de rétablissement dénivelé de la RD 35 franchissant la nouvelle infrastructure entre CHATENOIS et SCHERWILLER, ainsi que le carrefour giratoire Est avec la RD 1059 et la bretelle A 35

- demande que l'Etat remette au Département l'ensemble des éléments d'ouvrages liés à la portion de la RN 59 qui sera reclassée dans la voirie départementale
- demande qu'une étude de requalification de l'actuelle traversée d'agglomération (section de la RN 59 concernée par le reclassement dans la voirie départementale) soit menée avec remise en état de la chaussée par l'Etat
- souhaite que l'Etat prenne en compte dans le cadre du projet de déviation de la RN 59, la traversée du chemin "Schlettschweg" assurant la liaison CHATENOIS-SELESTAT sur la bretelle entre la RN 59 et l'A 35, le rétablissement de l'itinéraire cyclable "Véloroute du vignoble" sur l'ouvrage d'art de la RD 35 entre CHATENOIS et SCHERWILLER, ainsi que les amorces et continuités cyclables de la liaison SELESTAT - Val d'Argent
- demande à l'Etat l'établissement d'une convention définissant les modalités de gestion, d'entretien et de surveillance des équipements, ouvrages et aménagements réalisés, en vue de fixer les limites d'entretien pour les différents éléments et domaines d'intervention
- autorise l'engagement des procédures réglementaires nécessaires, d'une part au déclassement et reclassement des voiries transférées dans la voirie départementale, la RN 59 depuis l'actuel giratoire RN 59 / RD 424 à VAL-DE-VILLE (PR4+115) inclus jusqu'au giratoire RN 59 / RD 1059 à l'Est de CHATENOIS (PR6+973) exclu, d'autre part au déclassement de la section de la RN 59 au Sud-Ouest de CHATENOIS jusqu'à l'actuel giratoire RN 59 / RD 424 dans la voirie communale de CHATENOIS, ainsi que le déclassement corrélatif de la RD 635 dans cette même voirie communale
- dit que l'acte de transfert sera passé en la forme administrative.

Elle désigne par ailleurs M. Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, en qualité de représentant du Département habilité à signer les différents actes liés à cette procédure.

Pour extrait conforme :
 Pour le Président
 Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
 Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20120903-70190-DE-1-1_0
 Acte certifié exécutoire au : 14/09/12